

# VANDELANOTTE NEWS

EDITION  
**03**



## LE BREXIT

Un bref retour en arrière pour entrevoir un avenir positif

## ENTRETIEN AVEC COMETRANS

Francis Flament: "La clé de notre succès ? Continuer à innover."

## CADRES ETRANGERS

Notre expertise en matière de 'salary split' et de 'statut d'expatrié'

Vandelanotte  
More than accountants



chers  
lecteurs



**L'international tient une place de plus en plus essentielle dans les entreprises. Qu'il s'agisse d'engager un premier représentant étranger, de créer une filiale étrangère ou simplement d'acheter un petit coin de paradis bien mérité à la mer Méditerranée, chaque démarche à l'étranger amène son lot de complications. C'est pourquoi il est important que vous puissiez compter sur un accompagnement professionnel adapté à ce moment-là.**

Afin de pouvoir toujours davantage vous accompagner, nous avons regroupé nos compétences sur le plan international au sein d'une seule équipe: **Vandelanotte International**. Cette équipe jouit non seulement d'une connaissance approfondie en matière d'entreprenariat international mais possède également les contacts nécessaires avec des confrères étrangers. Dans cette édition, nous vous donnons une première idée de certains thèmes dans lesquels Vandelanotte International peut vous accompagner.

Je veux également profiter de cette occasion afin d'attirer votre attention sur notre nouvelle vignette domestique. Après 5 ans, il était temps de faire peau neuve. Les sphères de notre logo

disparaissent au profit du signe plus Vandelanotte. Du premier coup d'œil, vous voyez ainsi que nous sommes *more than accountants*, bien plus que des comptables.

Mais il y a plus que ça. Le signe 'plus' symbolise parfaitement nos 3 valeurs. L'implication signifie que nous sommes prêts à faire ce petit plus pour nos clients, la créativité grâce à laquelle nous sommes toujours à la recherche d'une solution qui représente une véritable plus-value et la croissance, naturellement, que ce soit pour nos collaborateurs, nos clients et nous-mêmes.

En plus de notre vignette domestique, nous avons renouvelé notre parc automobile. Les Audi A1 que nous avions en leasing depuis 5 ans pour nos jeunes collaborateurs ont maintenant été remplacées par une toute nouvelle flotte de 40 voitures conformes aux nouvelles valeurs de l'entreprise. Vous les croiserez donc certainement bientôt sur la route.

*Nikolas Vandelanotte*

# INDEX

VANDELANOTTE NEWS  
ANNEE 3 · NUMERO 2  
SEPTEMBRE 2016

---

02 Avant-propos

---

03 Index

---

09 Planification successorale dans  
un contexte international

---

10 Enregistrement de marque

---

11 L'assurance-crédit

---

12 La fiscalité évolue au sein de  
l'OCDE et de l'Europe

---

13 Des projets aux Pays-Bas, en  
France ou au Luxembourg?

---

14 Vandelanotte sous les projecteurs

---

15 Agenda & contact

---

---

04



## LE BREXIT, PERSPECTIVES

Le calme est à présent revenu et, même si de nombreux points doivent encore être éclaircis, nous prenons le temps de dresser un état des lieux et nous vous donnons un aperçu des répercussions pour votre entreprise.

---

06



## ENTRETIEN AVEC L'ENTREPRISE DE TRANSPORTS COMETRANS

Francis Flament parle avec passion des évolutions au sein du secteur des transports. Aujourd'hui, Cometrans est une entreprise moderne avec 120 employés.

---

10



## CADRES ETRANGERS ET SALARY SPLITS

Vandelanotte met son expérience à votre service en matière de cadres étrangers, de salary split et de 'statut d'expatrié'.

---

## UN BREF RETOUR EN ARRIÈRE POUR ENTREVOIR UN AVENIR POSITIF

À la fin du mois de juin, le coup de tonnerre jugé impossible par de nombreux experts a bel et bien eu lieu : le camp du Brexit l'a emporté. David Cameron a fait un pas de côté et Theresa May a été désignée par la reine Elisabeth pour occuper le poste de Premier ministre britannique.

Le dossier du Brexit a déjà fait couler beaucoup d'encre. Vandelanotte n'a d'ailleurs pas fait exception en vous envoyant un courriel présentant sa vision de la situation. Entre-temps, le calme est revenu. Bien que de nombreuses incertitudes subsistent et que l'avenir s'annonce encore mouvementé, nous voulons profiter de cette édition internationale du VDL News pour vous donner quelques informations supplémentaires.

### EXIT DANS DEUX ANS?

L'article 50 du Traité de l'Union européenne, dont il a souvent été question ces derniers temps, sera bientôt utilisé pour la toute première fois. Cet article décrit la procédure pour un retrait volontaire de l'UE. Une fois le retrait annoncé, le Conseil européen formule les lignes directrices pour un accord dans lequel tous les détails seront repris.

Conformément à l'article visé, les traités de l'Union européenne cessent de s'appliquer au pays concerné dès la date d'entrée en vigueur de cet accord, soit en principe dans les deux ans à compter de la notification. Cependant, le Royaume-Uni a déjà fait savoir que cette annonce

officielle n'aurait pas lieu avant la fin de cette année au moins.

### L'INCERTITUDE PEUT CRÉER DES OPPORTUNITÉS

Étant donné les longues négociations de sortie, on notera probablement très peu de changements à court terme. Comme déjà évoqué, beaucoup de choses resteront en l'état tant que le contrat de divorce entre le Royaume-Uni et l'Union européenne n'aura pas été définitivement signé.

Certes, après le référendum, les bourses ont chuté pendant deux journées consécutives. Le score de crédit du Royaume-Uni a été revu à la baisse et la valeur de la livre sterling a dégringolé. Les secteurs qui sont en contact d'une manière ou d'une autre avec les marchés financiers ont été les premiers touchés. Le prix des exportations vers le Royaume-Uni a augmenté, le consommateur britannique se montre hésitant et les investisseurs potentiels remettent leurs plans à plus tard en attendant de connaître les nouvelles règles du jeu.

La dévaluation de la livre sterling constitue toutefois une opportunité si vous aviez déjà des plans de reprise au Royaume-Uni. En effet, la

baisse du taux de change se traduit déjà par une réduction de 10 à 20 % du prix d'achat. La décision récente de la banque nationale britannique de diminuer le taux d'intérêt, combinée à une nouvelle injection de capital à raison de 60 milliards de livres, ne fera probablement que renforcer et accroître cet effet à court terme. C'est la raison pour laquelle une expansion vers le Royaume-Uni est un peu plus intéressante à l'heure actuelle.

#### QUID DU PLUS LONG TERME?

À moyen ou à long terme, le secteur financier pourrait déménager une grande partie de ses activités vers le continent. Bien que les nouvelles les plus récentes indiquent que de nombreux acteurs financiers choisiront de s'établir aux Pays-Bas ou en Allemagne, nous ne devons pas sous-estimer les chances de Bruxelles dans cette relocalisation de l'industrie financière de la City. De nouveau, cela pourrait avoir un effet positif sur l'économie et l'emploi en Belgique.

Quid de l'impact concret sur le quotidien des entreprises belges? L'entrepreneur qui a cité l'Union européenne dans des conventions et souhaite, après le Brexit, garder une certaine clarté sur les accords conclus a tout intérêt à faire étudier ces contrats. Nous pensons par exemple à des accords relatifs à une obligation de non-concurrence, à la distribution et à la représentation. Nous conseillons par ailleurs de convenir explicitement et par écrit que le droit belge est applicable à l'accord en question et que les tribunaux belges sont compétents.

Sur le plan fiscal, nous voyons que le Royaume-Uni devra définir ses propres règles en matière

de TVA. Des droits d'importation seraient également d'application, dans la mesure où le commerce avec l'UE est qualifié en principe d'importation/exportation. Les directives européennes réduisant les charges fiscales ne seraient plus applicables.

Il en va de même pour l'emploi transfrontalier, qui risque de devenir beaucoup plus complexe. En effet, le Royaume-Uni devra désormais tenir compte de la législation interne de bon nombre de pays. Sans parler de la sécurité sociale due qui, pour les ressortissants de l'UE, ne doit être payée que dans un seul État membre.

Néanmoins, nous ne devons pas être trop pessimistes. Le Royaume-Uni n'était déjà pas membre de l'espace Schengen ni de l'Union européenne monétaire. Un Royaume-Uni qui ne fait plus partie de l'UE continuera à vouloir faire du commerce avec nous et devra conclure des traités semblables aux accords que nous avons déjà avec des pays qui ne font pas partie de l'UE, comme la Norvège. De plus, le Royaume-Uni était un membre critique de l'UE et s'opposait souvent à des propositions de réformes importantes. Dans ce sens, le Brexit pourra peut-être permettre l'un ou l'autre changement.

#### CONCLUSION

Difficile de savoir ce que l'avenir nous réserve. Cela promet déjà des discussions et des négociations intéressantes qui, en toute logique, seront déterminantes pour beaucoup de choses. Il se peut que de nombreux accords actuels subsistent sous une nouvelle forme. Qui sait, le Brexit créera peut-être

de nouvelles opportunités. En tout cas, nous suivons ce dossier de très près et nous vous tiendrons informés des conséquences.



■ David Dejaegher



■ Roeland Vereecken



■ Mathieu Roelens

# “La clé de notre succès? Continuer à innover.”

## COMETRANS ET VANDELANOTTE: ENSEMBLE POUR TROUVER DES SOLUTIONS POUR LES QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE, FISCAL ET SOCIAL

Francis Flament, président fondateur de Cometrans (Mouscron) âgé de 66 ans, alors qu'il commence peu à peu à penser à sa retraite, parle encore avec une brillante passion de sa société qu'il a fondée à partir de rien. De formation mixant à la fois technique et commerce, il a su exploiter ses compétences dans des marchés souvent très difficiles.

C'est ainsi qu'il s'est directement intéressé aux transports de produits chimiques et plus particulièrement dangereux et a su ainsi asseoir la notoriété de Cometrans. Il fut un des premiers transporteurs à obtenir en France le label qualité 'ISO 9002'.

Ce besoin d'être en permanence un précurseur est à la base du développement de Cometrans. Il explique en toute connaissance de son secteur, qu'il a dû sans cesse se remettre en question pour faire face à une évolution galopante et une pression permanente provoquée par les chargeurs, les acheteurs des grands groupes.

### LE TOUT DÉBUT

“Il y a 33 ans, j'ai créé notre entreprise de transport dans le Nord de France à Neuville-en-Ferrain. Au tout début je travaillais dans un bureau d'expédition classique. J'ai commencé avec un, puis quelques camions. Chaque année en fonction des prévisions, des acquisitions, j'embauchais de nouveaux conducteurs, juste avant les vacances, de telle manière que je puisse mettre à disposition les

nouveaux véhicules à la rentrée et ainsi agrandir la flotte.”

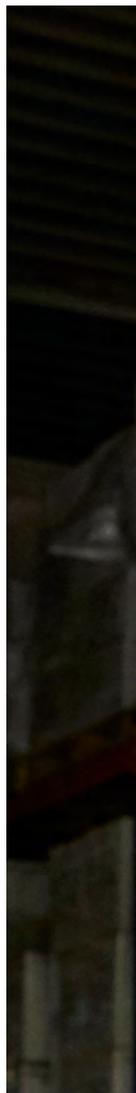
Cette forme de croissance nous a permis d'offrir à nos clients un service organisé depuis le jour d'enlèvement jusqu'à la livraison finale avec des délais précis, convenus, un service personnalisé par toutes les exigences de chaque client.

### L'AVENIR

Nous ciblons toujours la croissance, mais nous voulons garder une société gérable, à visage humain. Nous occupons actuellement en interne plus de 120 personnes avec une flotte de 80 véhicules. Cependant, chaque agence n'a pas plus de 15 véhicules et est dirigée par un responsable qui, nonobstant un rapport journalier formalisé, est régulièrement en contact, selon un plan directeur avec la Direction Générale, les services ventes et exploitation de Cometrans Belgium. Nos affiliés sous-traitants sont soumis aux mêmes critères de gestion stricte. Bien sûr, à la demande de certains de nos clients, nous avons mis en place un service 'Full-Truck' avec un maximum de

vingt chauffeurs originaires de l'est, pour des expéditions en charges complètes, sur des axes ou nous ne pouvons utiliser le rail-route. Depuis plus de 18 ans nous assurons une liaison nord-sud avec un système de caisses mobiles. Le but étant de conserver nos conducteurs pour les enlèvements et livraisons sur nos zones de camionnages. Ces professionnels formés et spécialisés par les contraintes d'une industrie sécurisée, ont des conditions de travail très respectables, fournissent un travail de qualité, le peu de non-conformité l'atteste, et sont rémunérés en fonction.

Actuellement tous les services généraux du groupe sont réunis chez Cometrans Belgium. En 1987, la société en France n'occupait que 3 personnes, son Chiffre d'Affaires d'après l'INSEE, se comparait déjà à des sociétés occupant plus de vingt-trois employés sédentaires, ceci était déjà le résultat d'un commerce dynamique et d'une technicité futuriste.





### LA CROISSANCE PAR L'INNOVATION

"Je suis un passionné de nouveautés et je me suis toujours beaucoup investi en informatique. Il y a quelques années encore je suivais des cours, en vue de concevoir nos propres softwares. Nous employons maintenant deux informaticiens à temps plein pour développer, mettre à niveau nos propres logiciels et ceux répondant aux besoins les plus spécifiques de nos clients."

Les industriels chimiques, poussés depuis déjà longtemps, par divers mouvements et par les politiques, créent de nouveaux produits pour faire face aux risques et conséquences en diminuant ou éliminant les dangers. Et c'est ainsi que la part de

marché de produits 'ADR' tend à diminuer. Il y a plus de 15 ans, les produits chimiques dangereux représentaient 70 % de notre masse transportée, aujourd'hui cette part n'excède pas les 30%.

Nous nous sommes donc orientés vers d'autres pistes. C'est ainsi que François Flament, fils âgé de 32 ans, successeur du groupe, armé d'un esprit très critique, toujours sur le qui-vive, gardant

**"Je suis un passionné de nouveautés et je me suis toujours beaucoup investi en informatique. Nous employons maintenant deux informaticiens à temps plein pour développer et mettre à niveau nos propres logiciels."**

son œil sur l'évolution, faisant face à l'avenir, a créé le département Cometrans Overseas en 2009.

"Nous importons des produits en provenance de pays tels que la Chine, l'Inde, la Thaïlande et l'Amérique du Sud vers l'Europe. Nous exportons également divers produits, principalement européens à travers le monde. Nous offrons un service terre-mer-air, domicile – domicile incluant toutes les formalités. Nous offrons une logistique complète en stockant les produits de nos clients dans nos divers magasins et même sous douane à Mouscron en toute facilité (les services publics douaniers sont installés sur place en nos locaux). Notre méthodologie sera bientôt couverte par le label OEA (Opérateur Economique Agréé) que nous espérons obtenir très prochainement."

#### EXPERTISE STRATÉGIQUE

Il y a bien longtemps que nous avons compris que transporter n'était pas que 'porter une marchandise d'un point à un

autre'. Dans cet esprit, nanti d'une expérience internationale et plus encore transfrontalière Belgo-Française, nous assistons nos clients et futurs clients tant à l'import qu'à l'export en appui avec nos bureaux de consultants.

C'est ainsi que Vandelanotte est devenu au cours des ans un partenaire très important pour notre groupe en matière de stratégie, et de conseil. Nous le sollicitons dans le contexte des nouvelles règles, nationales, internationales tant sur le plan juridique que fiscal ou même social, afin de trouver les solutions les

plus rationnelles et optimiser au mieux. Bien sûr, la finalisation et la consolidation des comptabilités fait partie de ses missions au même titre que ses analyses ciblées sur les marchés que nous abordons.

Sa récente prestation a été la structuration de la 'seconde génération Cometrans' avec la mise en piste de François Flament, le nouveau dirigeant, et toutes les implications qui en découlent notamment familialement avec des solutions transparentes et équitables.

[www.cometrans-group.com](http://www.cometrans-group.com)

**"C'est ainsi que Vandelanotte est devenu au cours des années un partenaire essentiel pour notre groupe en matière de stratégie et de conseil, tant sur le plan juridique que fiscal ou même social."**



# Planification successorale dans un contexte international

Pour de nombreux entrepreneurs, prévoir une planification successorale pour la génération suivante constitue un véritable défi. Qui plus est dans un contexte international. Quid, par exemple, si le patrimoine professionnel et/ou privé est réparti dans plusieurs pays? Ou si les enfants ne sont pas domiciliés en Belgique? À quoi faut-il être attentif?

## QUEL EST LE DROIT APPLICABLE?

Avant de vous lancer dans une planification successorale, il est important de connaître le régime matrimonial ou le droit successoral applicable. Il s'agit de la question du droit international privé : quel droit interne? Qui est compétent en cas de litige? Et quelle sera l'attitude des différents pays face à une certaine décision? En effet, chaque pays a ses propres règles et ses propres normes si bien que, dans un contexte international, les règles nationales sont souvent diamétralement opposées. Le nouveau règlement européen sur les successions, introduit en 2015, apporte une solution à la plupart de ces situations.

## PLUSIEURS PAYS SONT COMPÉTENTS

Il est possible que plusieurs pays considèrent une opération comme imposable. Concrètement, cela signifie par exemple que la donation de votre résidence secondaire sur les bords de la Méditerranée peut être taxée à chacun de vos enfants dans plusieurs pays. Bien entendu, une telle situation n'est pas optimale, mais est-elle normale? N'y a-t-il rien pour empêcher une double taxation?

En droit des donations et des successions, il existe très peu d'accords entre les pays. Ainsi, la Belgique a seulement conclu des accords sur la perception des droits de succession avec la France et la Suède.

Dans la plupart des cas, nous sommes donc confrontés à

plusieurs pays qui utilisent certains critères pour déterminer ce qu'ils considèrent comme imposable. Ces critères peuvent varier d'un pays à l'autre, de sorte que vous pouvez être amené – si vous n'entreprenez pas de démarches – à devoir payer des droits de donation et/ou de succession dans plusieurs pays.

La clé d'une bonne planification successorale consiste à vérifier, au préalable, quelles sont les conséquences d'une transaction et quelles sont les solutions possibles. Souvent, selon la situation spécifique, une planification bien réfléchie peut permettre d'éviter une éventuelle double taxation. voire d'y échapper totalement.

## EXEMPLE

Expliquons tout ceci à l'aide d'un exemple:

Imaginez que vos enfants soient partis s'installer dans une trépidante ville espagnole. À votre décès, votre patrimoine en Belgique sera soumis à des droits de succession. En effet, vous êtes un résident belge et il s'agit de l'un des critères utilisés en Belgique. En Espagne, par contre, c'est le lieu de résidence des héritiers qui est déterminant. Si vous n'avez pas pris les devants, une telle configuration entraîne donc inévitablement une double taxation.

Bien sûr, l'inverse peut être vrai aussi. Imaginons cette fois que vous décidiez d'aller passer vos vieux jours sur la côte espagnole et que vos enfants, eux, restent en Belgique. Dans ce cas, l'héritage

de vos biens mobiliers à votre décès n'est imposable dans aucun des deux pays. Ni en Espagne, car les héritiers n'y sont pas établis, ni en Belgique, car le disposant n'y réside pas. Dans une telle situation, seule la planification de vos possessions immobilières nécessitera une attention particulière et une optimisation.

## COMMENT RÉUSSIR SA PLANIFICATION?

Concrètement, quelles démarches devez-vous entreprendre pour que votre succession soit fiscalement favorable?

D'abord, il est important de bien réfléchir à la planification que vous souhaitez réaliser. Bien sûr, celle-ci ne peut pas constituer une 'charge' pour vos enfants. Mieux vaut préserver à la fois votre patrimoine et la quiétude de vos successeurs.

Par ailleurs, un bon accompagnement, tant au niveau national qu'international, vous apportera une solution à la fois satisfaisante sur le plan juridique et optimale sur le plan fiscal. Une solution qui permettra à toutes les parties concernées d'envisager l'avenir avec sérénité.



■ Stephanie Vanmarcke



■ Stephanie Dupont

# Les cadres étrangers et le salary split

Dans le cadre d'une occupation internationale et d'une optimisation fiscale, Vandelanotte met volontiers son expérience à votre service en matière de « statut d'expatrié » des cadres étrangers et de mise en œuvre de salary split.



■ **Ilse Van Hove**

Afin de rendre la Belgique plus attrayante aux yeux des investisseurs et entrepreneurs étrangers, les autorités belges prévoient pour les cadres étrangers une réglementation fiscale avantageuse, le « statut d'expatrié », dont les règles ont été déterminées il y a plus de 30 ans dans la circulaire du 8 août 1983.

Le statut particulier des cadres étrangers ne s'applique qu'aux personnes de nationalité étrangère qui sont temporairement employées en Belgique parce qu'elles y sont détachées ou parce qu'elles ont été recrutées directement à l'étranger. Le caractère temporaire signifie que l'expatrié conserve ses liens avec son pays d'origine. Les expatriés actifs depuis plus de 10 ans sur le sol belge sont soumis à un contrôle approfondi.

L'employeur et l'employé doivent encore répondre à toute une série d'autres conditions afin de pouvoir profiter de ce régime

fiscal favorable. Il est également important de pouvoir montrer que le profil du cadre étranger n'était pas présent sur le marché belge et que c'est l'employeur qui jouit de l'avantage financier de ce statut.

Pour bénéficier de ce statut, un dossier de demande doit être introduit dans les 6 mois, à compter du premier jour du mois suivant l'entrée en service en Belgique. Une reconduction tacite annuelle a lieu, sauf si les conditions ne sont pas réunies.

Le salary split renvoie à une situation où le salaire du travailleur est divisé en deux parties ou plus car celui-ci exerce un emploi au sein de plusieurs pays.

La charge fiscale totale de l'employé peut être aussi basse que si il ou elle devait payer des impôts dans un seul pays étant donné que la plupart des pays adopte le système des taux d'impositions progressifs.

## Les atouts majeurs de ce statut sont:

1. Certaines indemnités payées par l'employeur ne constituent pas de rémunération taxable dans le chef du cadre étranger mais sont considérées comme des « coûts inhérents à l'employeur ». Prenez par exemple l'indemnité de vie chère ('cost of living allowance'), l'allocation de logement ('housing allowance') et la différence de taxation avec le pays d'origine ('tax equalisation') pour un montant maximum de 11.250€ sur base annuelle (dans certains cas, cela peut aller jusqu'à 29.750€)
2. Les indemnités pour les déplacements professionnels en dehors de la Belgique ne sont pas taxées en Belgique

## Enregistrement de marque

**QUOI, COMMENT ET POURQUOI?**

**Un nom d'entreprise est souvent vite associé à un logo. Un slogan l'accompagne également fréquemment. Afin de protéger ces éléments et de vous en préserver le droit exclusif d'utilisation, Vandelanotte vous aide aussi lors de l'enregistrement de votre marque.**

L'effort nécessaire pour acquérir plus de renommée n'est souvent pas moindre. Lorsqu'un tiers tire profit de votre travail, cela est encore plus douloureux. La contrefaçon et le piratage sont des exemples extrêmes mais les noms ou logos se ressemblant de très près peuvent créer la confusion

et causer du préjudice. Parce que des produits de moindre qualité peuvent être confondus avec les vôtres, une baisse des ventes ou une altération d'image sont des scénarios très envisageables.

La conséquence la plus importante d'un enregistrement de marque ? Vous avez la possibilité d'agir contre tout un chacun qui utilise votre marque sans autorisation.

Et vous pouvez faire usage du signe ® pour indiquer que votre marque est enregistrée. Ce symbole inspire en plus une confiance supplémentaire chez le consommateur. L'enregistrement vous donne aussi la possibilité de vendre votre marque ou d'émettre des licences.

Une différence est toutefois établie entre les marques verbales (le nom

de votre entreprise ou produit), les marques figuratives (généralement un logo) et les marques verbales / figuratives, un mélange des deux.

Vous ne pouvez cependant pas enregistrer tout et n'importe quoi comme marque. Il va sans dire que la marque doit être observable. A côté de cela la marque doit avoir un certain caractère distinctif. Cela signifie que le public-cible doit directement penser à vous lorsqu'il voit votre marque. Il ne peut y avoir de confusion avec une autre entreprise. Des marques descriptives ou la transformation de symboles nationaux ne sont pas autorisées.

Par l'enregistrement auprès de l'Office Benelux de la propriété intellectuelle vous pouvez enregistrer une marque officielle

pour un délai renouvelable de 10 ans. Cet enregistrement de marque vaut pour le Benelux entier. Chez Vandelanotte nous entreprîmes les démarches nécessaires pour enregistrer certaines de nos marques. C'est avec plaisir que nous pouvons offrir le même service à toute personne qui désire soit plus d'information soit un accompagnement.



■ Barbara Blomme



■ Mathieu Roelens

## L'assurance-crédit

### LE COMMERCE INTERNATIONAL SANS SOUCI

**Plus que jamais nous faisons du commerce en dehors de la Belgique, aussi par-delà notre propre continent. Le marché international offre en effet beaucoup d'opportunités. Mais comment pouvez-vous déterminer si vous travaillez avec des partenaires commerciaux solides? Et que se passera-t-il si une facture reste impayée?**

Afin de garantir la continuité de votre entreprise, il est particulièrement important que les factures pour vos marchandises ou services soient payées à temps. Plus vous créez de débouchés, plus diversifié sera votre portefeuille de clients. Néanmoins il vous sera plus difficile de suivre vos débiteurs. Pour éviter des pertes à cause de factures impayées, une assurance-crédit peut vous offrir une solution.

- Premièrement, l'assureur vous fournit l'information nécessaire concernant la solvabilité de nouveaux clients ou prospects. Vos clients sont également contrôlés. De cette manière vous êtes tenu au courant d'informations négatives à propos de la qualité de crédit de votre client.

- Au cas où votre créance en souffrance, malgré des rappels, n'est pas réglée par votre client, une deuxième phase commence. L'assureur va, à partir de ce moment, essayer lui-même d'encaisser votre facture, via une procédure à l'amiable ou, si nécessaire, une procédure judiciaire.

Si cette procédure n'offre aucune solution, l'assureur remboursera finalement votre facture. Cela sera possible par exemple après la faillite de votre client.

Conclusion : une assurance-crédit veille à ce que le risque d'une baisse de vos liquidités et de votre rentabilité à cause de factures impayées soit fortement limité.



■ Stijn Moreau



■ Willem De Bock

# La fiscalité évolue au sein de l'OCDE et de l'Europe

## QUEL EST L'INTÉRÊT POUR VOTRE PME BELGE?

En 2013, l'OCDE a lancé le projet BEPS (Base Erosion and Profit Shifting) qui contient 15 actions clés concrètes contre l'évasion fiscale internationale et le transfert de bénéfices. Dans cette contribution, nous expliquons brièvement les premières modifications concrètes dans les différentes législations qui peuvent avoir un impact sur votre PME.

### OCDE

Les 15 actions clés du projet BEPS sont en majeure partie construites autour de trois piliers: la cohérence, la substance et la transparence. La cohérence signifie que la politique fiscale des différents pays doit davantage s'accorder et doit donc être en partie harmonisée.

La substance exprime le fait que les bénéfices doivent être taxés là où ils ont réellement été réalisés et là où la 'valeur' a été créée. La transparence, quant à elle, doit mener à des exigences renforcées en matière de transmission d'informations grâce auxquelles un meilleur échange de données entre les services fiscaux des différents états membres est possible.

Le plan d'action final a été présenté par l'OCDE fin 2015. Certains points clés exigent une mise en œuvre commune, en adoptant une disposition par exemple. D'autres points peuvent être instaurés sur base individuelle dans la législation nationale.

### L'EUROPE

Ces dernières années, la directive européenne mère-fille, qui empêche la double taxation des dividendes au sein de l'Europe, avait déjà été adaptée afin d'éviter une double non-taxation des financements hybrides et une directive anti-abus générale a également été mise en œuvre.

Il importe également de mentionner que, le 19 juillet, la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale a été publiée dans le journal officiel de

l'Union européenne. La proposition la plus marquante de cette directive est une limitation générale de la déduction des intérêts, même dans un contexte purement belge.

Les intérêts seront encore déductibles à hauteur de 30% maximum du BAIIA de la société, avec un minimum de 300.000 euros. De plus, la directive contient des dispositions en matière de taxation à la sortie, un régime général anti-abus, des lois concernant les sociétés étrangères contrôlées (SEC) et un cadre pour remédier aux asymétries hybrides.

Les états membres doivent transposer la directive au plus tard pour le 31 décembre 2018 dans la législation nationale afin que les nouvelles lois soient d'application à partir du 1er janvier 2019. En ce qui concerne la nouvelle limitation de la déduction des intérêts, la transposition peut cependant être postposée jusqu'au 1er janvier 2024 si le 8 août 2016, les états membres disposent de lois qui sont aussi efficaces pour prévenir les risques du BEPS.

### BELGIË

#### **OBLIGATION DE DOCUMENTATION DES PRIX DE TRANSFERT**

Avec la loi-programme du 1er juillet 2016, une obligation de documentation des prix de transfert pour les sociétés a été adoptée. Celle-ci est triple et consiste en un rapport par pays, un fichier principal et un fichier local. Cette obligation de rapports débute dès l'année d'imposition 2017.

Le rapport par pays doit être rédigé par l'entité mère si le groupe réalise un chiffre d'affaires de plus de 750 millions d'euros sur base consolidée. Le fichier principal comme le fichier local sont cependant obligatoires dès qu'une société ou un établissement belge permanent dépasse l'un des seuils suivants: un chiffre d'affaires et des produits financiers de 50 millions d'euros, un total du bilan d'un milliard d'euros ou un effectif de plus de 100 équivalents temps-plein sur base d'une moyenne annuelle.

Le fichier principal doit contenir une vue d'ensemble du groupe multinational et doit être introduit auprès du fisc endéans les 12 mois après la fin de l'année comptable. Le fichier local contient des informations au sujet de l'entité belge et doit être introduit électroniquement en même temps que la déclaration belge.

#### **SUPPRESSION DE LA DÉDUCTION DES REVENUS DE BREVETS**

En outre, la réglementation existante en matière de déduction des revenus de brevets a été supprimée depuis le 1er juillet 2016 (avec un régime transitoire jusqu'au 30 juin 2021 pour les brevets déjà reconnus). Celle-ci sera remplacée par un nouveau régime de 'déduction pour revenus d'innovation' basé sur l'approche Nexus. Cela signifie qu'une véritable valeur doit être créée dans notre pays et que suffisamment de coûts R&D doivent être réalisés pour que les entreprises puissent tirer profit de cet avantage.

Sous l'impulsion de ces nouveaux développements fiscaux

internationaux, nous allons donc connaître de grands changements. La mise en place du plan BEPS marquera de son empreinte la législation belge dans les années à venir. Nous suivons ces évolutions de près pour vous.



■ **Hannelore Durieu & Sven Loosvelt**

## Des projets aux Pays-Bas, en France ou au Luxembourg?

### DES PROJETS AUX PAYS-BAS, EN FRANCE OU AU LUXEMBOURG?

Les entrepreneurs belges sont très actifs en dehors des frontières de notre pays. Cette édition spéciale de la VDL News, qui est entièrement placée sous le signe de l'entrepreneuriat international, le démontre. Selon notre expérience, les entreprises misent surtout sur les pays voisins lorsqu'il s'agit d'internationalisation.

Des chiffres récents l'ont confirmé. Selon le baromètre annuel des exportations 2015 de Flanders Investment & Trade basé sur une enquête réalisée auprès d'entreprises flamandes dont la plupart compte moins de 50 collaborateurs, les entreprises s'intéressent d'abord aux pays voisins lorsqu'il s'agit d'internationalisation.

Le top 3 des pays exportateurs les plus importants sont les Pays-Bas (28,9%), la France (26,9%) et l'Allemagne (20,6%). Il en va de même pour l'importation. La Belgique, de par sa population multilingue, constitue un marché complémentaire idéal pour nos pays voisins.

De plus, nous constatons également que les chefs d'entreprise et les employés, tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger, osent de plus en plus saisir des opportunités au-delà des frontières. Immigration, émigration et travail transfrontalier sont des pratiques communes.

### EXPERTISE IN DE BUURLANDEN

L'expertise acquise par Vandelanotte au fil des années dans ce domaine, vous la retrouvez également chez

nos collègues dans nos bureaux spécialisés. En collaboration avec des partenaires de confiance dans les pays voisins, ils vous tiennent au courant des dernières nouveautés et vous offrent la solution la plus appropriée.

### TRAVERSER LA FRONTIÈRE AU SEIN MÊME DE LA BELGIQUE ?

Même au sein de notre propre pays, les frontières sont de plus en plus perceptibles. La dernière réforme de l'état a en effet à nouveau transféré un certain nombre de compétences aux régions. Chacune d'elle détermine de nouvelles lois dans les limites de son champ d'action. Il est de plus en plus complexe pour les entrepreneurs comme vous de s'y retrouver dans ce méli-mélo de nouvelles législations.

Voulez-vous également vous développer en Belgique tout en continuant à accorder de l'importance aux détails? Alors Vandelanotte est le partenaire idéal pour vous grâce à ses bureaux dans les trois régions et l'expertise de ses collègues multilingues qui vous conseillent dans votre propre langue et vous informe des réglementations locales.

### ■ BUREAU NÉERLANDAIS

Les Pays-Bas offrent un climat fiscal favorable et épaulent les entrepreneurs. Lancer une succursale dans ce pays est donc assez aisé. De plus, la réglementation des 30% pour les Belges qui vont travailler là-bas peut conduire à une optimisation fiscale. Les Néerlandais qui travaillent en Belgique, les 'Nederbelgen', ont, eux aussi, raison d'optimiser leur situation fiscale et juridique.

### ■ BUREAU FRANÇAIS

Les entreprises actives en France ont intérêt de bien s'informer au préalable. C'est un pays qui possède de nombreuses réglementations et qui inflige des amendes élevées. De nombreuses entreprises belges ont récemment été obligées d'engager un représentant social. Cependant, le pays offre naturellement des opportunités. Les employés et les chefs d'entreprise actifs en France peuvent via un salary-split profiter d'un bas impôt français sur le revenu.

### ■ BUREAU LUXEMBOURGEOIS

Le Grand-Duché de Luxembourg est et reste un pays d'investissement intéressant. Le pays mise en effet encore sur des réglementations financières et fiscales favorables. Ainsi le Luxembourg a annoncé récemment une diminution de l'impôt sur les sociétés à partir de 2017. Il concentre également ses efforts pour attirer des investissements en matière de propriété intellectuelle, même si la législation est en cours de modification conformément au plan d'action BEPS. Le Grand-Duché veut clairement conserver et renforcer sa compétitivité au sein de l'Europe.

## VANDELANOTTE SOUS LES PROJECTEURS

### Teambuilding

Le 1er juillet 2016, lors de la journée du teambuilding annuel, chacun de nos collaborateurs s'est attelé à la tâche comme bénévole. Successivement ils ont pris part à des projets philanthropiques au cours desquels ils ont rafraîchi des meubles ou ont travaillé dans le jardin, se sont promenés avec des personnes âgées ou ont accompagné des personnes moins valides pendant toute une journée.

Non seulement cela a rapproché nos collaborateurs mais cela leur a également donné l'occasion de travailler ensemble à quelque chose de beau. La journée s'est conclue par un délicieux barbecue et un match captivant de nos Belges au championnat d'Europe. Un teambuilding réussi, donc. Et si vous le demandez à nos collaborateurs: un qui a plus que jamais rassemblé nos More Than Accountants.



### Nouveau parc automobile

A partir du 1er septembre 2016 le parc automobile entier de Vandelanotte a été renouvelé. Les Audi A1 achetées en septembre 2011 pour les jeunes collaborateurs de l'entreprise ont été remplacées par une toute nouvelle flotte de pas moins de 40 voitures.

Le logo de Vandelanotte et une effigie colorée ont été à nouveau apposés sur le côté de la voiture. Notre équipe enthousiaste montre de cette manière ce que nous sommes réellement: un cabinet comptable et d'audit polyvalent où la communication et le contact personnel sont portés par les collaborateurs, au service de nos clients.



### Seconde résidence à l'étranger

En juin, nous avons organisé la séance petit-déjeuner 'Une seconde résidence sous le soleil: du rêve à la réalité'. Toute personne qui rêve de sa propre résidence à l'étranger pouvait participer à l'une de nos quatre séances pour une explication en détail. Car qui

ne veut pas son endroit à soi où pouvoir recharger ses batteries, où trouver le vrai repos?

Les absents à nos séances petit-déjeuner en juin qui rêvent d'une seconde résidence peuvent toujours prendre contact avec l'un

de nos experts. Parce que nous savons combien il est important pour vous d'être bien informé sur l'achat d'une seconde résidence, nous regardons volontiers ensemble comment faire coïncider les volets fiscal et juridique.

## AGENDA & CONTACT

### 20 SEPTEMBRE

Obligations de TVA pour le mois d'août et listing IC ou 2e acompte pour les déclarants trimestriels.

### 30 SEPTEMBRE

Date ultime pour le dépôt de la demande de restitution de la TVA payée en 2015 dans un autre État membre de l'UE.

### 10 OCTOBRE

Versements anticipés (VA 3) destinés à éviter une majoration d'impôt.

### 20 OCTOBRE

Obligations de TVA pour le mois de septembre et listing IC ou déclaration et listing IC 3e trimestre 2016.

### 21 NOVEMBRE

Obligations de TVA pour le mois d'octobre et listing IC ou premier acompte pour les déclarants trimestriels.

### 20 DECEMBRE

Obligations de TVA pour le mois de novembre et listing IC ou deuxième acompte pour les déclarants trimestriels. Versements anticipés (VA 4) destinés à éviter une majoration d'impôt.

Enfin, nous sommes heureux de vous présenter notre groupe de travail Vandelanotte International. Alors que notre économie continue de se globaliser à grands pas, il est impensable de laisser nos clients dans le flou à propos des systèmes fiscaux et financiers existants. Car une fois la frontière traversée, rien n'est jamais comme on l'imagine.

C'est pourquoi Hannelore Durieu (voir photo), Roeland Vereecken, Willem De Bock, Eline Delerue, Jan van Gils, René van Asbroeck, Ivan Maes, Stephanie Dupont, Elien Devos et Anneleen Wydooghe accompagnent volontiers tous leurs clients dans tous les domaines possibles, que ce soit ceux qui veulent risquer leur chance à l'étranger ou ceux qui veulent investir en Belgique.



#### Van Cauter Aalst

Gentse Steenweg 55  
9300 Aalst  
053 72 95 00

#### Vandelanotte Brugge

Kon. Astridlaan 29  
8200 Brugge  
050 39 28 75

#### Vandelanotte Kortrijk

Pres. Kennedypark 1A  
8500 Kortrijk  
056 43 80 60

#### Vandelanotte Tournai

Avenue de Maire 101  
7500 Tournai  
069 22 64 95

#### Vandelanotte Antwerpen

Herentalsbaan 71-75  
2100 Antwerpen  
03 320 97 97

#### Vandelanotte Brussel

Esplanade 1/85  
1020 Brussel  
02 427 44 53

#### Vandelanotte Deinze

Kastanjelaan 17 bus 2  
9800 Deinze  
09 381 51 81

#### Vandelanotte Zele

Nachtegaalstraat 8/w5  
9240 Zele  
052 21 85 07

#### COLOPHON

'Vandelanotte News' est un magazine de Vandelanotte++.

Conception, photographie & réalisation: Lenzer

Rédaction finale: Jan Van Zeveren

Impression: Drukta

Editeur responsable: Nikolas Vandelanotte, Vandelanotte++.

Pres. Kennedypark 1A, 8500 Courtrai.

En savoir plus sur Vandelanotte ?

Surfez sur [www.vandelanotte.be](http://www.vandelanotte.be).

Tous droits réservés. Aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit et/ou publié par impression, photocopie, publication en ligne ou de quelque autre manière que ce soit sans l'autorisation préalable de l'éditeur.

# myVandelanotte



## Pouvoir consulter vos chiffres actualisés chaque jour: n'est-ce pas le rêve de tout entrepreneur?

Vandelanotte joue la carte de la numérisation depuis de nombreuses années et la met désormais à votre portée. Avec myVandelanotte, tout entrepreneur peut bénéficier pleinement de notre service professionnel via son propre portail en ligne. Il suffit de livrer régulièrement vos documents pour pouvoir utiliser le portail et ses nombreux avantages!

### SUIVI PERMANENT DES CHIFFRES

N'attendez plus les rapports périodiques ou les clôtures annuelles. Chaque jour, vous trouverez vos chiffres mis à jour sur votre portail. Des tableaux de bord et rapports vous renseigneront non seulement sur votre position de liquidité, mais aussi sur les avoirs clients et la structure des coûts.

Que vous réserve encore myVandelanotte à l'avenir ?

### GESTION DE DÉBITEURS

Le suivi de clients n'avait jamais été aussi simple!

### ARCHIVES ENTIÈREMENT NUMÉRIQUES

À la recherche d'un document ? Ne perdez plus de temps à éplucher des classeurs. Nous archivons tous vos documents de manière structurée, et ils sont consultables en ligne en permanence.

### MODULE DE PAIEMENT

Payez vos fournisseurs à partir du même environnement, en quelques clics!

### UN OUTIL UNIQUE

Le portail dépasse la simple comptabilité. Pour un entrepreneur comme vous, ce sera l'outil par excellence pour prendre des décisions; pour des experts-comptables comme nous, un moyen idéal de fournir des conseils (proactifs) sur mesure.

### TRAITEMENT ANALYTIQUE

Suivez toutes vos activités par projet!

Intéressé par cette solution totale modulaire? Contactez-nous sans engagement pour des informations supplémentaires!

